PROJET GALF

Rapport d'activités Décembre 2016

http://www.wara-enforcement.org/

Sommaire

Points principaux 2
1 Investigations 2
2 Opérations 2
3 Légal 3
4 Media 5
5 Management 10
6 Relations extérieures 10
7 Conclusion 11

Points principaux

- Comparution d'Alseny Camara au TPI de Boké, poursuivi pour commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée.
- Participation de GALF à l'atelier sur la Convention CITES, qui s'inscrivait dans le cadre d'un programme national de sensibilisation sur la convention de Washington(CITES).
- Appui juridique de GALF dans la procédure engagée par les autorités de la Côte d'Ivoire contre la famille Traoré, spécialiste en trafic internationale de grands singes.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	8
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	3

- 8 enquêtes réalisées durant le mois de Décembre 2016 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de Décembre 2016, le département d'investigation a fait 8 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays dont aucune d'entre elles n'a conduit à une opération.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

0 Opérations ont eu lieu :

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	2 Tribunal de première instance de Dixinn, Tribunal de première instance de Boké.
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	6 -Ansoumane Doumbouya (Maison centrale de Conakry) -Lamine Loua (Maison centrale de Conakry) -Pokpa Soropogui (Maison centrale de Kindia) -Moussa Camara (Maison centrale de Conakry) -Salif Kassa Sylla (Maison centrale de Conakry) -Mounir Conté (Prison civile de Boké)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	0
Décision de Justice (préciser le lieu)	2 Tribunal de première instance de Kaloum et Tribunal de première instance de Mafanco.

Ce mois-ci, deux(2) audiences se sont tenues dont (1) au Tribunal de Première Instance(TPI) de Dixinn et (1) au Tribunal de Première Instance (TPI) de Boké Dont (2) sous contrôle judiciaire. Deux(2) décisions de justice ont été rendues.
Durant le mois de Décembre 2016, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

Suivi d'audience du cas Autruche :

Dans cette affaire Ministère public contre Aboubacar Bayo, Salif Nyangado poursuivis pour Détention, circulation, commercialisation de deux(2) autruches espèces intégralement protégés par les lois nationales et internationales. Suite à la demande des parties le tribunal a renvoyé le dossier au 17 janvier.

Suivi d'audience du cas de Boké

Dans ce dossier Ministère public contre Youssouf Camara, Alseny Camara, Mounir Conté, El hadj Diassy Camara(en Fuite) poursuivis pour Détention, circulation, commercialisation d'un bébé Chimpanzé espèce intégralement protégée. L'audience était publique et les prévenus ont comparus. Au cours de l'audience un des prévenus a reconnu les faits pour lesquels ils sont poursuivis (Alseny Camara) quant à l'autre Mounir Conté poursuivi pour des faits de complicité n'a pas reconnu ces faits. Lors des débats, à travers les questions pertinentes posées par l'avocat, celui-ci est parvenu à ressortir sa participation effective à la commission de l'infraction.

Pour les plaidoiries, l'avocat a su ressortir les immenses pertes enregistrées par le tourisme et les conséquences écologiques causées par le commerce illégal des espèces de faune et de flore international, se penchant sur les dommages et intérêts il a réclamé une somme de 40.000.000gnf.

A la suite de l'audience, le procureur a tenu son réquisitoire qu'il a repartit cas par cas selon la participation de chacun. Il a demandé au tribunal de retenir El hadj Diassy Camara(Présumé auteur de la capture) dans les liens de la capture et demande qu'il soit condamné à 1an d'emprisonnement ferme et le décernement d'un mandat d'arrêt contre lui et le paiement d'une amende de 150.000gnf. Pour le cas d'Alseny Camara (co-auteur de la commission de l'infraction) le procureur a demandé au tribunal de lui retenir dans les liens de prévention sur les faits de capture et détention en tenant compte de son état de santé et requiert 1an assorti de sursis et le paiement de 150.000gnf. Concernant Mounir conté il requiert la condamnation au temps mis le paiement d'une amende de 70.000gnf. Touchant ainsi celui de Youssouf Camara (présumé auteur principal) il demande à ce qu'il soit condamné à 6mois ferme, le décernement d'un mandat d'arrêt contre lui et au paiement d'une amende de 150.0000gnf.

En définitive, l'affaire a été mise en délibéré pour que décision soit rendue le 17 janvier 2017.

Participation à un atelier sur la Convention CITES

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre d'un programme national de sensibilisation sur la convention de Washington(CITES). Au cours de l'atelier deux(2) points essentielles ont été débattues dont : l'identification des faiblesses de la mise en œuvre de la convention et les solutions proposées par les parties prenantes pour remédier au problème. Pour finir l'atelier fut clôturé par la remise aux participants de la liste mise à jour des espèces animales sauvages en Guinée.

Appui juridique dans la procédure engagé contre le Réseau Traoré en Côte d'Ivoire

Suite à l'arrestation de la famille Traoré l'un des plus grands réseaux de trafiquant d'espèces de faune en Afrique, un juriste du projet Galf s'est rendu sur les lieux pour appuyer les autorités administratives dans la procédure juridique.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 23			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	4	16	3

- Au courant du mois de décembre 2016, il y a eu production de 23 pièces médiatiques dans la presse guinéenne dont 0 pièce télévision, 4 pièces radio, 3 pièces papier et 16 pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur le laxisme constaté du parquet de Boké dans le dossier Alseny et Youssouf Camara, poursuivis pour trafic de bébé chimpanzé. Aussi, par la réquisition faite par le tribunal de première instance de Boké dans l'affaire de chimpanzé où Alseny Camara et Youssouf Camara sont poursuivis.
- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Radio : 4

1- Radio Soleil FM : Une émission '' Environnement en question'' a reçu deux activistes de GALF pour parler du laxisme du parquet du tribunal de première instance de Boké dans le dossier d'Alseny Camara et de Youssouf Camara, poursuivis pour trafic de chimpanzés. Au cours de l'émission, l'accent a été mis sur les différents cas de crime faunique commis et les différentes avancées enregistrées en ces derniers temps dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.
2- Radio Soleil FM : Un élément sonore de compte rendu a été réalisé par la rédaction de la radio soleil FM sur le laxisme du parquet de Boké dans la gestion du dossier Alseny Camara et de Youssouf Camara, poursuivis pour trafic de bébé chimpanzé.
3- Radio Espace Kakandé de Boké: Un reportage sur la réquisition faite par le Ministère Publique près le TPI de Boké dans le dossier Alseny Camara et de Youssouf Camara, poursuivis pour trafic de bébé chimpanzé.
4- Radio Espace FM de Conakry : Dans l'émission '' Espace reportage'', l'officier média a apporté des détails sur la réquisition faite par le Ministère Publique dans le dossier Alseny Camara.

Presse Internet : Un exemple

LE MATIN guinée

GUICOPRES

Accueil Politique Economie Culture/Social International Interviews Annon

TPI de Boké : Un laxisme dans le dossier sur le trafic de bébé chimpanzé qui ne dit pas son nom

15. déc. A LA UNE, Société Pas de commentaires

S'il y a un cas dont le parquet du tribunal de première instance(TPI) de Boké a été décrié, c'est bien celui du cas du dossier Youssouf Camara et Alseny Camara, poursuivis pour détention, circulation et commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée. Maintes fois renvoyée, l'audience correctionnelle est prévue pour le 20 du mois en cours à la demande de la partie civile.

A rappeler que les présumés trafiquants du bébé chimpanzé avaient été mis aux arrêts le 26 novembre 2016 au centre-ville de Boké pour le flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée par le code de faune en Guinée. Cette opération a été conduite par l'Interpol grâce au soutien technique de GALF

(Guinée Application de la Loi Faunique). Il y a de cela un an jour pour jour que le dossier traine et le parquet ne manque pas d'arguments pour justifier ses renvois. Pourtant, cette saisie avait à l'époque attirée l'attention de toutes les âmes sensibles à la préservation de la biodiversité.

Ainsi, le 26 janvier 2018 la toute première audience a eu lieu. Dès lors, l'épisode de renvoi du procès a été engagé comme un refrain romantique avec pour seule raison, la comparution d'Alseny Camara qui a obtenu une liberté provisoire à cause de son état de santé dégradant. Aussi, son complice majeur Youssouf Camara qui ait obtenu aussi la liberté provisoire suite à sa maladie nous avait confié le parquet du TPI de Boké lors d'un entretien. L'on se rappelle de la dernière audience où ce prétendu entrepreneur s'était moqué du tribunal en traversant librement la salle d'audience pour aller s'habiller en tenue pénitentiaire dans l'enceinte du tribunal. Une pratique peu catholique qui a été largement critiquée par l'avocat de la partie civile à cette audience.

Joint au téléphone par un des activistes le substitut du procureur près le TPI de Boké affirme : « La maladie d'Alseny Camara qui souffre du diabète certifié par des services médicaux de l'hôpital régional et de Youssouf Camara souffrant aussi du cœur, sont à la base du retard du procès. Car, on ne peut prendre le risque de la répression qui s'impose et déboucher par la suite sur des cas préjudiciables. »

Se justifiant sur les raisons ayant prévalues ce nouveau renvoi, le même substitut précise : « C'est l'avocat du Ministère de l'Environnement constitué partie civile qui a demandé cette fois-ci, le renvoi de l'audience au 20 Décembre de l'année en cours».

A rappeler que la Guinée est salle à l'échelle internationale, présentée comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest. Le pays est perçu comme un dealer mondial en matière de trafic, importation et exportation d'espèces animales intégralement protégées. Tout dernièrement, le Ministère de l'Environnement avait présenté un document à la CITE S (convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacée d'extinction) lors de la COP 17 de la CITE S S tenue en Afrique du Sud sur les avancées enregistrées par la Guinée en vue d'une levée de la sanction. Ainsi, de tels agissements par les tribunaux du pays, ne semblent pas concourir à la demande des autorités guinéennes pour la levée de la sanction.

A en croire nos sources, de nombreux observateurs se posent la question de savoir si le parquet n'est pas responsable du laxisme qu'a connu ce dossier ?

avancées enregistrées par la Guinée en vue d'une levée de la sanction. Ainsi, de tels agissements par les tribunaux du pays, ne semblent pas concourir à la demande des autorités guinéennes pour la levée de la sanction.

A en croire nos sources, de nombreux observateurs se posent la question de savoir si le parquet n'est pas responsable du laxisme qu'a connu ce dossier ?

Quand on sait que ce parquet semble être plus social que légaliste qui pourrait saisir cette opportunité de la partie civile pour se laver plus blanc alors que le dossier a traîné dans ses tiroirs durant un an.

Dans sa conclusion, l'huissier qui a fait le constat sur le terrain a dit dans son résumé que le médecin traitant de Youssouf Camara l'avait dit que ce dernier pouvait rester en prison en continuant de prendre ses produits. Car, selon lui, son état de santé n'était pas si grave pour bénéficier une liberté provisoire.

Wait and see....

Fatou Kourouma

Liens des articles internet publiés :

Liens:

1- http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4506
2- http://lematinguinee.com/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/#more-7129
3- http://guineeprogres.com/2016/12/15/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/

4- http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/
5- http://www.conakryweb.com/2016/12/15/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/
6- http://actuelguinee.com/tpi-de-boke-laxisme-dossier-trafic-de-bebe-chimpanze-ne-dit-nom/
7- http://soleilfmguinee.net/tpi-de-boke-laxisme-dossier-trafic-de-bebe-chimpanze-ne-dit-nom/
8- http://www.conakryweb.com/2016/12/22/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-trafic-de-bebe-chimpanze/
9- http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4531
10- http://guineeprogres.com/2016/12/22/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-trafic-de-bebe-chimpanze/
11- http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-trafic-de-bebe-chimpanze/
12- http://lematinguinee.com/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-trafic-de-bebe-chimpanze/#more-7242
13- http://kumalafolokuma.com/node/127
14- http://actuelguinee.com/tpi-de-boke-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-quatre-guineens-poursuivis-trafic-de-bebe-chimpanze/
15- http://guineemining.info/?p=4240
16- 888

Presse Ecrites : 3
Quelques exemples.

Le retard dans le dossier du trafic de bébé chimpanzé fait échos

Depuis des mois, le procès de Youssouf Camara et Alseny Camara, poursuivis pour détention, circulation et commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée fait échos au tribunal de première instance (TPI) de Boké. Selon nos informations, après plusieurs renvois, l'audience correctionnelle est prévue pour le 20 du mois en cours à la demande de la partie civile. A rappeler que les présumés trafiquants du bébé chimpanzé avaient été mis aux arrêts le 25 novembre 2015 au centre-ville de Boké pour le flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée par le code de faune en Guinée. Cette opération a été conduite par l'Interpol grâce au soutien technique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Il y a de cela un an jour pour jour que le dossier n'a pas vu au TPI de Boké. Selon cette ONG, cette saisie avait à l'époque attirée l'attention de toutes les âmes sensibles à la préservation de la biodiversité. Et c'est le 26 janvier 2016 que la toute première audience a eu lieu au TPI de Boké. Dès lors, l'épisode de renvoi du procès a été engagé comme un refrain romantique avec pour seule raison, la comparution d'Alseny Camara qui a obtenu une liberté provisoire à cause de son état de santé dégradant. Aussi, son complice majeur Youssouf Camara qui ait obtenu aussi la liberté provisoire suite à sa maladie a confié à nos informateurs le parquet du TPI de Boké au cours d'un entretien. L'on se rappelle de la dernière audience où ce prétendu entrepreneur s'était moqué du tribunal en traversant librement la salle d'audience pour aller s'habiller en tenue pénitentiaire dans l'enceinte du tribunal. Une pratique peu catholique qui a été largement critiquée par l'avocat de la partie civile à cette audience. Joint au téléphone par les agents de GALF, le substitut du procureur près le TPI de Boké a affirmé : « *La maladie d'Alseny Camara qui souffre du diabète certifié par des services médicaux de l'hôpital régional et de Youssouf Camara soufrant aussi du cœur, sont à la base du retard du procès. Car, on ne peut prendre le risque de la répression qui s'impose et déboucher par la suite sur des cas préjudiciables* ». Concernant les raisons ayant prévaluës ce nouveau renvoi, le substitut précise : « *C'est l'avocat du Ministère de l'Environnement constitué en partie civile qui a demandé cette fois-ci, le renvoi de l'audience au 20 Décembre de l'année en cours*». A noter ces trafics d'espèce animale intégralement proposé prendre de l'ampleur en Guinée. Pour preuve, tout récemment, le Ministère de l'Environnement avait présenté un document à la CITES (convention internationale sur le commerce des espèces de la faune et de la flore sauvage menacée d'extinction), lors de la COP 17 de la CITESS tenue en Afrique du Sud sur les avancées enregistrées par la Guinée en vue d'une levée de la sanction. Ainsi, de tels comportements doivent être combattus par toutes les parties concernées pour concourir à la demande des autorités guinéennes pour la levée de la sanction. Selon notre source, l'huissier qui a fait le constat sur le terrain a dit dans son résumé que le médecin traitant de Youssouf Camara l'avait dit que ce dernier pouvait rester en prison en continuant de prendre ses produits. Car, selon lui, son état de santé n'était pas si grave pour bénéficier une liberté provisoire.

Ismaël Diallo

TRAFIC DE CHIMPANZÉS "Le Démocrate"

Le TPI de Boké inflige des peines à des trafiquants

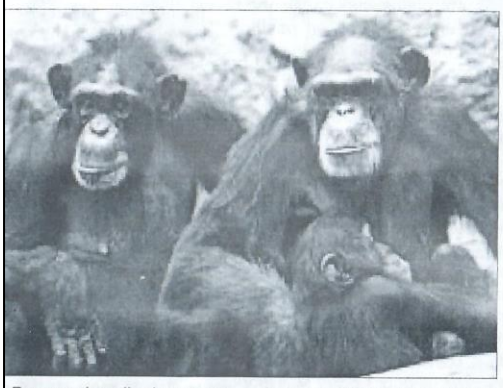

Bon nombre d'animaux notamment les chimpanzés, bien qu'ils soient protégés par des textes juridiques nationaux et internationaux, suscitent toujours les pratiques moyenâgeuses de certains individus. Pour protéger certaines de ces espèces animalières, menacées d'extinction, l'Etat et certaines ONG ne baissent pas la garde. Récemment, un procès s'est ouvert au Tribunal de Première instance de Boké, à l'encontre d'Alseny Camara, et ses complices pour capture de bébés chimpanzés.

Devant le tribunal, l'un des co-auteurs de la capture du bébé chimpanzé en complicité avec son mentor, El hadj Diassy en cavale, a reconnu sans ambages des charges mises à son encontre. Alseny Camara, c'est de lui qu'il s'agit, a indiqué, qu'il n'a jamais comparu devant un Tribunal juridique pour donner sa version des faits dans cette affaire ce, pour des raisons de santé. Selon lui, la méconnaissance de la loi protégeant certaines espèces animales serait, de sa part, le motif de son inculpation.

A cette occasion, la partie civile représentant l'Etat guinéen à travers le ministère de l'Environnement a balayé d'un revers de la main, en qualifiant les allégations du prévenu de machinations. Pour l'avocat, ce dernier aurait bel et bien agit en toute connaissance de cause. Puisque argue-t-il, des ONG se sont largement déployées dans le cadre de la sensibilisation sur l'ensemble du pays.

De son côté, le Ministère public en analysant cas par cas les arguments, a requis de retenir les inculpés dans les liens de la culpabilité pour le délit de capture, détention, circulation et commercialisation du bébé chimpanzé, espèce animale menacée d'extinction. El hadj Diassy en cavale, a été condamné à un an de prison ferme suivi d'un mandat d'arrêt contre sa personne et au paiement de 150.000GNF comme amende.

Youssouf Camara en liberté provisoire a été condamné à une peine de six mois de prison ferme avec un mandat d'arrêt contre lui et au paiement de 150.000 GNF comme amende. Quant à Alseny Camara, co-auteur de la capture en complicité avec l'auteur principal El hadj Diassy, le ministère public le condamne à un an de prison assorti de sursis et 150.000 GNF d'amende. Il convient de rappeler qu'un complice mineur répondant au nom de Mounir Conté alias Mokélénko, le seul à être détenu à la maison d'arrêt de Boké depuis l'ouverture de ce procès, a été condamné au temps mis en prison et avec 90.000 GN[illegible]comme amende.

Toutes [illegible]s arrestations ont eu lieu g[illegible]ce à la collaboration de l'I[illegible]pol de Conakry en collaboration avec les services de sécurité de Boké et par GALF (Guinée [illegible]plication de la Loi Faunique).

Richard TAMONE

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	2
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de décembre 2016 fut marqué par le renforcement de capacité au département juridique avec le recrutement d'un juriste en test. Aussi, par un appui technique et juridique des autorités ivoiriennes dans le suivi de la procédure suite à l'arrestation d'un trafiquant international des espèces animales intégralement protégées.
Le recrutement continue et la réorganisation du département investigation est en cours. Aussi, Danyelle M'Bui du département financier du réseau EAGLE a effectué une mission de travail à GALF dans le cadre du renforcement de capacité des finances. Au niveau du département management, Jana Hajduchova de la CCU pour renforcer les capacités du département management de GALF.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		10	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	10

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:

1- Le point focal Cites du Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts.
2- Le substitut procureur TPI de Dixinn.
3- Le greffier auprès du TPI de Kaloum.
4- Le substitut du procureur à la Cour d'Appel de Conakry.
5- L'ambassadeur de la Grande Bretagne en Guinée.
6- Le conseiller politique de l'ambassadeur des Etats Unis en Guinée.
7- L'ambassadeur de l'Allemagne en Guinée.
8- Le greffier près le TPI de Mafanco.
9- Le substitut du procureur près le TPI de Boké.
10- Le point focal de la lutte contre la criminalité faunique au BCN d'Interpol.

7 Conclusion

Au département management, le mois de décembre 2016 fut marqué par le suivi du dossier Alseny Camara et de Youssouf Camara, poursuivi par le TPI de Boké il y de cela une année pour trafic de bébé chimpanzé, l'appui aux autorités ivoiriennes dans la procédure contre un réseau international de trafic d'espèces animales intégralement protégées.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu'avec les autres partenaires de l'application de la loi est toujours aussi forte et productive.